



Le 11 Avril 2016

Entrée en vigueur de la Garantie 7 ans chez SsangYong France

SsangYong France a la plaisir de vous informer du passage de 5 à 7 ans de la période de Garantie et d'Assistance sur **Korando et Tivoli** pour la France, toutes motorisations et transmissions confondues.

Au-delà de l'obligation légale sur la garantie Constructeur des véhicules, SsangYong France a décidé d'offrir à tous les acquéreurs d'un Tivoli ou d'un Korando une garantie de **7 ans / 100 000 kms, premier terme échu** (depuis le 1^{er} Janvier 2016).

SsangYong France veut ainsi, par cette offre, renforcer la communication qualitative sur ses produits. Aussi, à la différence de ses concurrents, SsangYong France complète cette garantie 7 ans d'une assistance durant toute cette période.

Olivier Panissaud, Président de la Marque, déclare : « SsangYong France se positionne dans une démarche de fiabilité et de durabilité en intégrant une Assistance durant les 7 ans / 100 000 kms que nos concurrents ne peuvent offrir sur l'ensemble de la période de Garantie. Au travers de cette offre, c'est toute la maîtrise technique et qualitative de la Marque que SsangYong France a choisi de promouvoir. »

Avec l'arrivée prochaine du Tivoli dans sa version XLV, qui bénéficiera aussi de cette nouvelle durée de garantie, SsangYong France souhaite se démarquer -dans un marché SUV en plein essor- en offrant des alternatives crédibles et attrayantes, pour un achat en toute sérénité.